

PROJET PROSMIC - VOLET C

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ELABORATION DES NOMENCLATURES

LIBREVILLE : 9 au 13 mars 1998

POINTS SAILLANTS DES DISCUSSIONS

Point n°1 : introduction

M. Mensah-Zoguelet, Directeur de Cabinet du Ministre de la Planification, de l'Environnement et du Tourisme de la République Gabonaise, en l'absence de Monsieur le Ministre, empêché, a prononcé le discours d'ouverture des travaux et souhaité plein succès aux délégués.

Après une pause, le programme de travail a été discuté et adopté sans amendement.

Point n°2 : objectifs

M. Gbossa a présenté rapidement les activités d'AFRISTAT. Il a notamment rappelé les grandes lignes du projet PROSMIC dont l'un des volets concerne la définition d'un cadre d'harmonisation des nomenclatures. Les débats qui ont suivi ont posé le problème du degré d'harmonisation à atteindre, notamment entre la zone UEMOA, la zone UDEAC/CEMAC et les Comores. Une décision à ce propos est aujourd'hui prématurée, ce point sera donc examiné lors du prochain groupe de travail.

Point n°3 : état des lieux

M. Métreau a fait le bilan des missions exploratoires réalisées par M. Gbossa et lui-même au sein de la plupart des Etats membres d'AFRISTAT. Quatre pays n'ont pas encore reçu leur visite : la Guinée Bissau, le Congo, les Comores et la Guinée Equatoriale.

De l'ensemble des nomenclatures collectées au cours de ces visites, il ressort clairement que les nomenclatures utilisées sont en général très hétérogènes. Les disparités se constatent aussi bien d'un pays à l'autre qu'à l'intérieur d'un même pays, voire au sein de l'Institut de Statistique. Ces différences entraînent des difficultés importantes de comparaison des résultats d'un pays à l'autre, d'une enquête à l'autre dans un même pays, et de lisibilité par d'autres utilisateurs, notamment par les organisations internationales (Banque Mondiale, FMI, agences de l'ONU, etc.).

Dans la plupart des cas cependant, les référentiels internationaux servent de base à l'élaboration des nomenclatures. C'est alors dans les processus d'adaptation mis en œuvre par les uns et les autres que se trouve l'origine des disparités observées.

Des efforts importants de convergence existent cependant : le plan OCAM de 1972 (nomenclature de biens et services, immobilisations et investissements corporels...), le Système Comptable Ouest-Africain (SYSCOA, biens et services, activités...), le traitement des statistiques du commerce extérieur (Eurotrace) et la Nomenclature de Consommation Ouest - Africaine (NCOA, fonctions de consommation des ménages), qui pourrait également être prochainement adoptée par les pays membres de la CEMAC.

La situation pays par pays a été ensuite brièvement décrite : existence ou non d'une structure de coordination, plus ou moins opérationnelle, commentaires sur les nomenclatures utilisées au sein de l'INS (activités, produits, autres) ou par les autres administrations.

Le délégué de l'UDEAC/CEMAC a utilement complété l'exposé en rappelant l'existence de nomenclatures harmonisées au sein de l'UDEAC/CEMAC, notamment pour ce qui concerne les activités et les produits. L'usage de ces nomenclatures a été rendu obligatoire par trois actes du Conseil des

Chefs d'Etat parus au journal officiel de l'UDEAC en 1981. L'usage de ces nomenclatures a nécessité des adaptations au sein des pays membres. AFRISTAT pourra tirer profit de l'expérience de l'UDEAC/CEMAC pour son projet d'harmonisation.

Les délégués considèrent que si les textes officiels peuvent être d'une aide précieuse dans leurs relations avec les acteurs économiques, ils ne garantissent cependant pas de parvenir aux objectifs fixés. Une démarche pédagogique est donc également nécessaire, ainsi que des aides à l'interprétation des nomenclatures. D'autre part, il est apparu qu'une nomenclature est une entité vivante qu'il convient de mettre régulièrement à jour pour tenir compte des évolutions constatées au niveau international.

Point n°4 : les systèmes de coordination statistique

Chaque participant a fait un exposé sur l'expérience de son pays en matière de mise en place de structures de coordination statistique et d'harmonisation des nomenclatures. Ces communications seront insérées dans le document de synthèse qui sera envoyé très prochainement aux participants.

Des débats qui ont suivi, il ressort que :

- * il est nécessaire, pour ce qui est des nomenclatures, de coordonner les actions des différents acteurs: pays, UDEAC/CEMAC, AFRISTAT;
- * les structures nationales de coordination, même lorsqu'elles existent, ne sont pas toujours très opérationnelles. Certaines structures non officielles fonctionnent parfois avec plus de souplesse et donc de manière plus efficace ;
- * les INS, en l'absence d'un pouvoir de coercition, ont parfois du mal à imposer leur point de vue aux organismes extérieurs;
- * il sera cependant nécessaire de convaincre ces organismes d'abandonner les nomenclatures qu'elles ont l'habitude d'utiliser, malgré les ruptures de séries que cela peut introduire;

Point n°5 : cadre d'harmonisation des nomenclatures

M. Boeda a exposé la problématique de l'harmonisation de nomenclatures. Il a souligné la nécessité de s'appuyer sur un certain nombre de nomenclatures internationales organisées en réseau.

Historiquement, la nomenclature des échanges extérieurs, qui ne s'intéresse qu'aux produits susceptibles de faire l'objet d'un commerce international, serait la première manifestation d'un souci d'harmonisation internationale. Aujourd'hui, il existe dans ce domaine deux nomenclatures à vocation mondiale : le Système Harmonisé (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), de type descriptif, mis à jour régulièrement ; et la Classification Type pour le Commerce International (CTCI) des Nations-Unies, de type statistique, dont la mise à jour n'est plus assurée.

L'orateur a présenté les principales caractéristiques du SH, puis de la Nomenclature Combinée (NC), qui est son adaptation européenne et qui comprend deux positions supplémentaires.

M. Boeda a présenté la Classification Internationale Type par Industrie, révision 3 (CITI rév.3) de l'ONU, son architecture, ainsi que ses adaptations européenne (Nomenclature générale des Activités économiques dans la Communauté Européenne, révision 1 - NACE, rév.1) et française (Nomenclature d'Activités Française - NAF).

Dans le domaine des produits, M. Boeda a présenté la Classification centrale des produits (CPC) de l'ONU, et son adaptation européenne : la Classification statistique des Produits associée aux Activités (CPA). Il a souligné que la CPA européenne est parfaitement articulée avec la NACE, ce qui n'est pas le cas de la CPC par rapport à la CITI.

Par ailleurs, alors que les préoccupations relatives aux activités privilégient les activités présentes sur le territoire, les nomenclatures de produits doivent concerner tous les produits, puisque ceux-ci, même s'ils ne sont pas produits localement, peuvent être importés. Il existe une autre différence entre nomenclatures d'activités et de produits : alors que les nomenclatures de produits servent à classer des

produits, les nomenclatures d'activités servent moins à classer des activités qu'à classer des unités de production selon leur activité principale.

M. Boeda a examiné les problèmes liés à la détermination de l'activité principale d'une unité et donc du classement de cette unité selon la nomenclature retenue. Bien que le caractère principal d'une activité doive s'apprécier par rapport à la valeur ajoutée, la difficulté d'atteindre facilement cette grandeur conduit plutôt à retenir comme critères de classification le chiffre d'affaires ou les effectifs (on choisit l'un ou l'autre de ces critères, pas les deux simultanément). Le chiffre d'affaires relatif aux ventes en l'état (commerce) compte pour un tiers de sa valeur (pratique française), comparé à un chiffre d'affaires sur production propre. Quelques règles doivent par ailleurs être respectées : on classe d'abord par rapport au niveau le plus élevé de la nomenclature (ex : sections de la CITI), puis par rapport à des niveaux de plus en plus fins ; en cas d'activités en cascade, la règle générale est de classer l'unité à l'activité en aval.

M. Boeda a enfin présenté d'autres nomenclatures parmi les plus utilisées : notamment la nomenclature des fonctions de consommation des ménages (COICOP) et la nomenclature fonctionnelle des dépenses des administrations publiques (COFOG) ou des Institutions Sans But Lucratif au service des ménages (COPNI). Ces nomenclatures sont en cours d'examen au niveau international et seront vraisemblablement adoptées en février 1999.

Point 6 : choix majeurs pour une harmonisation

De l'exposé de M. Boeda et des débats qui ont suivi, il ressort notamment que :

- * Il est souhaitable d'aboutir à des nomenclatures harmonisées dans des délais qui ne soient pas trop longs;
- * Dans la perspective de l'élaboration d'une nomenclature, le SH constitue un point d'ancrage qui permet d'assurer la compatibilité de cette nomenclature avec le réseau des nomenclatures internationales. Il est ainsi fortement recommandé que les activités retenues dans une nomenclature génèrent des produits parfaitement identifiables selon le SH (pour les biens transportables), c'est-à-dire que ces produits doivent constituer un regroupement de positions SH ;
- * pour les activités, la référence incontournable est la CITI rév.3; il n'est pas souhaitable d'en modifier les niveaux 17 (sections) et 60 (divisions);
- * il faut qu'une nomenclature de produits soit organisée comme la nomenclature d'activités qui en précise les origines ;
- * plus une nomenclature d'activités est détaillée, moins il existe d'unités mono-actives, ce qui peut compliquer notablement la détermination de l'activité principale, ou même enlever leur intérêt aux statistiques sectorielles ;
- * les adaptations locales permettent de tenir compte des spécificités d'un pays ou d'une zone ; une position introduite dans une nomenclature doit cependant correspondre à des activités significativement exercées (en terme de volume ou de nombre d'unités). Il convient d'éviter l'introduction de limites ingérables, de positions confidentielles ou de soldes résiduels ;
- * la mise au point de nomenclatures harmonisées peut demander de la part des différents contributeurs un certain nombre de concessions, notamment accepter de faire figurer des activités non indispensables pour eux-mêmes;
- * certaines spécificités peuvent n'apparaître qu'au niveau des produits ;
- * les nomenclatures harmonisées doivent être cohérentes avec les nomenclatures internationales;
- * dans la perspective de l'utilisation des nomenclatures harmonisées par d'autres pays africains, il peut être intéressant d'une part d'informer d'autres structures régionales (CEEAC, CEDEAO...) des travaux menés par les pays membres d'AFRISTAT et d'autre part d'anticiper dans la mesure du possible les besoins de ces pays lors de la mise au point des nomenclatures.

Point n°7 : exemple d'harmonisation réalisée dans le Maghreb

M. Zarati a exposé l'expérience tunisienne d'adaptation de la nomenclature d'activités, à l'occasion de la constitution d'un répertoire national d'entreprises à partir de différentes sources administratives. Ces travaux ont été menés en collaboration avec le Maroc et l'Algérie, avec l'appui de l'INSEE. Ils ont abouti à la nomenclature maghrébine, généralement identique à la NACE sur les trois premières positions. Cependant, sous la pression du patronat tunisien fortement tourné vers l'Europe, ce n'est pas la nomenclature maghrébine qui a été adoptée par la Tunisie mais la NACE elle-même, sans modifications, simplement complétée par une cinquième position pour introduire des particularités locales. Ce système permet toutefois de disposer d'une nomenclature qui, au niveau élémentaire, comporte les mêmes rubriques que la nomenclature maghrébine, mais avec une codification différente. Un logiciel tunisien permettant la consultation de la nomenclature par un système de mots-clés basé sur les intitulés et les notes explicatives a été mis au point.

M. Boeda a présenté la nomenclature maghrébine. Une table présentant d'une part l'articulation CITI/ NACE/ NAF, d'autre part la nomenclature maghrébine a été commentée. Ceci a permis d'illustrer par un cas réel comment on peut s'adapter aux réalités locales à partir d'un cadre de référence. L'intérêt de cette expérience est d'être transposable, dans son principe, aux autres pays africains.

M. Gbossa a fait une démonstration d'un logiciel informatique utilisé au Maroc, en cours de finalisation, qui permet de « naviguer » entre les différentes nomenclatures : SH, CPC, CITI, CTCl, nomenclatures marocaines d'activités et de produits. Cet outil aborde notamment :

- les aspects logiques :
 - * consultation d'une nomenclature
 - * correspondances entre les nomenclatures d'une même famille
 - * liens activités - produits

- les aspects linguistiques :
 - * recherche sur mots-clés par chaînes de caractères.

Point n°8 : programme de travail adopté par le groupe

Le résultat attendu de ce premier groupe de travail était simplement de commencer à définir un cadre d'harmonisation des nomenclatures et de retenir les nomenclatures prioritaires. Les délégués sont cependant allés plus loin et ont jeté les bases de la mise en œuvre de nomenclatures harmonisées.

Après discussion, il apparaît que le SH est déjà une base commune. Les nomenclatures prioritaires à concevoir sont alors : la nomenclature d'**activités**, en relation avec la CITI révision 3 et la nomenclature de **produits** à articuler avec les activités d'une part, avec la nomenclature SH d'autre part. Viendront ensuite les nomenclatures fonctionnelles (consommation des ménages, consommation des administrations) ainsi que la nomenclature des professions. Pour les activités et les produits, il s'agit de concevoir une architecture spécifique, alors que pour les professions, il s'agit davantage de définir une procédure efficace de codification tenant compte des métiers locaux et de leur terminologie propre.

Pour la préparation d'un avant-projet de nomenclature d'activités, plusieurs scénarios ont été envisagés. Après discussion, il a été décidé de confier à AFRISTAT la mise au point d'une maquette de nomenclature d'activités, qui servira de base de discussions aux Etats. Auparavant, les délégués feront parvenir à AFRISTAT et à l'UDEAC/CEMAC les remarques sur les caractéristiques de leur pays à prendre en considération pour l'élaboration de cette maquette.

La procédure suivante, en cinq étapes, a été retenue :

1^{ère} étape :

Les délégués, avec la contribution des INS, et forts de l'expérience acquise au cours de cette session, feront à AFRISTAT et à l'UDEAC/CEMAC des recommandations sur les activités spécifiques dans leur pays, à prendre en compte pour la nomenclature des activités. Pour les y aider, le manuel de la CITI révision 3, le manuel de la CPA, la nomenclature maghrébine des activités basée sur la CITI révision 3 leur ont été remis. La NACE, la NAF, la CPF leur ont également été remises, sur disquette. Il est prévu d'envoyer d'autres documents. De plus, un certain nombre d'indications leur ont été apportées, notamment la nécessité de prendre en l'état les 17 sections ainsi que les 60 divisions de la CITI et de n'opérer des modifications, quand cela est nécessaire, qu'au niveau des groupes et des classes de la nomenclature. Les recommandations des délégués sont attendues au plus tard le **15 avril 1998**. L'UDEAC/CEMAC fera également part de ses observations à AFRISTAT.

2^e étape :

AFRISTAT, à partir des recommandations des INS et des observations de l'UDEAC/CEMAC, produira une maquette de nomenclature d'activités qui sera retournée aux Etats au plus tard le **15 mai 1998**.

3^e étape :

Des réunions de concertation au niveau national, comprenant les acteurs les plus directement concernés par les nomenclatures d'activités, permettront de discuter des améliorations à apporter à cette maquette et de mandater les représentants des INS. Ces réunions devront se tenir durant le mois de juin 1998.

4^e étape :

Lors de la réunion du groupe de travail prévue fin juin, les observations des Etats seront prises en compte et un avant-projet de nomenclature d'activités sera alors préparé. A cette occasion, on étudiera également la possibilité d'élaborer une nomenclature unique pour l'ensemble des pays membres d'AFRISTAT ou des nomenclatures différenciées pour chaque pays (ou zone), l'harmonisation ne portant alors que sur les niveaux supérieurs.

5^e étape :

L'avant-projet de nomenclature d'activités sera soumis au Conseil scientifique d'AFRISTAT pour examen puis au Comité de direction.

Dans une phase ultérieure, le projet devra faire l'objet d'une large concertation nationale au niveau de chaque pays. Compte tenu de l'extrême diversité des pays en matière de coordination statistique, et en s'appuyant sur les discussions menées dans le cadre du groupe de travail, il est demandé à chaque délégué de préciser la structure nationale qui pourrait être chargée de cette phase, et de réfléchir sur les moyens de son fonctionnement. Le produit de ces réflexions est attendu à AFRISTAT avant la réunion de juin 1998, au cours de laquelle ce problème sera débattu.

La construction de la nomenclature de produits découlera directement des choix faits pour les activités, les éléments de base étant a priori à constituer à l'aide du gisement SH, CPC et CPA.

Lors des procédures d'officialisation, il faudra veiller à n'officialiser que les positions pour laisser la possibilité de faire vivre les notes explicatives sans formalisme excessif.